



**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**SÉANCE DU 14 février 2008**  
**1084400014**  
**4.1.2**

- Objet :** Article 89
- Endroit :** 1650, avenue Cedar
- Présentation du dossier :** Claude Comtois
- Description du dossier :** Le projet consiste en l'agrandissement de l'hôpital Général de Montréal. Les ailes A et B comportant 7 étages existants seront agrandies à 9 étages sur l'avenue des Pins pour une hauteur de 37 mètres. L'aile C comprenant 10 étages existants, sera agrandie de 6 étages supplémentaires pour une hauteur de 69 mètres.  
Dans la cour Ouest, il est prévu une nouvelle construction comportant 5 étages pour une hauteur de 17 mètres + 6 niveaux de stationnement en sous-sol.  
Le bâtiment existant, d'une superficie totale de 92 660 mètres carrés sera donc agrandi de 43 300 mètres carrés supplémentaires.
- Élément particulier :** L'autorisation du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec (M.C.C.C.F.Q) est requise.
- Remarque importante :**
- Considérant que :** aucune démolition autre que celle des façades des ailes A et B n'est nécessaire pour permettre l'agrandissement
- Considérant que :** le projet propose un scénario qui limite les impacts sur l'ensoleillement, les grandes perspectives, les vues encadrées et les déplacements aux abords du site
- Considérant que :** ce projet d'agrandissement constitue la réponse attendue en regard de la mise en valeur du mont-Royal et de la protection des vues.
- Considérant que :** la grande visibilité et la masse importante de l'hôpital sur l'avenue des Pins
- Considérant qu'il est :** souhaitable qu'un sentier pour piétons relie les avenues des Pins et Cedar et que la superficie des surfaces asphaltées en bordure de l'avenue Cedar soit réduite

**Par conséquent, la proposition ayant été**

Dûment proposée et appuyée  
Et résolue unanimement

**DE RECOMMANDER :**

**De donner une suite favorable au projet d'agrandissement aux conditions suivantes :**

- **que le traitement architectural des ailes A et B assure une intégration harmonieuse au complexe hospitalier et à l'environnement bâti de l'avenue des Pins;**
- **que l'expression des façades soit plus en relation avec le langage architectural des bâtiments de l'hôpital Général;**
- **que l'on prévoit un lien permettant d'accéder au parc du Mont-Royal depuis l'avenue des Pins et que l'on réduise les surfaces asphaltées le long de l'avenue Cedar.**

Original signé

---

**Karim Boulos**  
Président

**Jocelyne Patole pour Danielle Lachapelle**  
Secrétaire